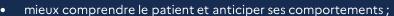
Cette fiche a pour but d'améliorer la prise en charge médicale des patients en situation de handicap. Elle permet notamment aux professionnels de :



• apporter, en situation d'urgence, une prise en charge appropriée du patient, selon son état et ses souhaits (cf. loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016).

<u>POINT DE VIGILANCE</u>: une personne en situation de handicap peut avoir besoin de son <u>aidant</u> auprès d'elle. Un e aidant e peut rassurer la personne, communiquer des informations sur son état de santé et servir d'interprète.

À SAVOIR: retrouvez à la page 3 de ce document des éléments pouvant rassurer la personne et ainsi faciliter les soins.

	INFORMATION	IS ADMINISTRATIVE	ES		
NOM d'usage :	•••••••	NOM	l de naissance (si di	fférent):	
Prénom :		•••••			
Date de naissan	ce:				
IDENTIFICATION Auditif	DU HANDICAP: Moteur	Neuro-développeme	ental Psychique	Verbal	Visuel
		Aidant 🗆 Famille 🗆 N		rofessionnel de santé	
Consentement de	e la personne ou de	e son représentant légal a	au partage d'informa	tions la concernant (a	rticle L1110-4 du CSP) :
	tion : □ Oui □ No m/prénom, tél et m	on Si oui, nail du représentant :	•		
		□ Oui □ Non □ Ne sa 1édical Partagé (DMP) □	•		
RÉSIDENCE DE LA	PERSONNE :				
Établissement <i>(si a_l</i>	pplicable):			•••••	
Adresse:			Téle	éphone :	
Mail :					
PERSONNE À PRÉ	VENIR:				
				éphone :	
PERSONNE DE CO	MICIANICE .				
			Lie	ın ·	
ÉQUIPE SOIGNAN	TE HABITUELLE :				
			Lo	calité :	
Téléphone :					
Cabinet infirmier :			Lo	ocalité :	
Téléphone :					
Médecin(s) référer	nt(s):				

Service de repli éventuel en cas de nécessité d'hospitalisation :



IOM :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
rénom:	••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••

2

INFORMATIONS MÉDICALES

DIAGNOSTICS:
Pathologie/handicap principal:
Diagnostics associés à prendre en compte :
Porteur d'une Bactérie Multi Résistante (BMR) : □ Oui □ Non
CAPACITÉS MOTRICES ET RESPIRATOIRES :
Déficit moteur : □ Oui □ Non Si oui, préciser le côté :
CAPACITÉS SENSORIELLES:
Surdité: □ Partielle □ Totale □ Non Cécité: □ Partielle □ Totale □ Non
ANTÉCÉDENTS ET TRAITEMENTS (joindre ordonnance en cours):
Antécédents significatifs :
Traitements et protocoles en cours :
ÉPILEPSIE:
Epilepsies : □ Oui □ Non
Si oui, fréquence :
PRISE EN CHARGE À DOMICILE ET EN FIN DE VIE :
Prescriptions anticipées personnalisées pour un symptôme pouvant survenir à domicile (dyspnée aiguë, douleur, hémorragie, angoisse): □ Oui □ Non Si oui, lesquelles:
Existence d'une fiche « Urgence Pallia » (SAMU Pallia) et/ou d'une fiche « Patient remarquable » : Oui Non Si oui, merci de la ou les joindre au document.
Souhaits exprimés par la personne quant à la prise en charge sanitaire et/ou à la fin de vie (traitements, sédation, hospitalisation, décès à domicile,):



IOM :	•••••••••	 •
rénom	ı :	 •••••

3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES D'AIDE À LA PRISE EN CHARGE

ÉLÉMENTS FACILITANT LE SOIN :
→ La présence de l'accompagnant peut être indispensable.
Ce qui rassure la personne :
□ Musique □ Objet transitionnel □ Massage □ Autre :
Ce qu'il faut éviter (gestes, attitudes, lumière, bruits,):
Ce qu'il est possible ou non de faire :
Ouverture/examen de la bouche : \square Oui sur commande \square Oui sur incitation \square Difficilement \square Impossible
Examens cliniques non réalisables (stéthoscope, otoscope, prise tension artérielle, palpation abdominale, prise de sang,):
GESTION DE LA DOULEUR :
<u>Prévention des douleurs procédurales</u> : ☐ Anesthésiant par voie cutanée (crème, patch) ☐ MEOPA/KALINOX
Expressions d'un état douloureux :
La personne est capable d'exprimer un état douloureux : 🗆 Oui 🗆 Non
□ Verbale □ Mimiques □ Pleurs □ Cris □ Agitation □ Raideurs □ Mouvements de défense □ Automutilations □ Autre, préciser :
La personne est capable de localiser la douleur sur un schéma corporel : □ Oui □ Non
Outils utilisés habituellement pour évaluer la douleur :
□ Application(s) (Apo EDENC,) □ Échelle(s) d'évaluation de la douleur □ Autre Préciser le/les outils utilisés :
COMMUNICATION:
Communication verbale: □ Oui □ Non
Fiabilité du oui/non :
Aménagement(s) éventuel(s) : □ Interprétariat en Langue des Signes Française (LSF)
□ Interprétariat en langue étrangère, préciser :
Capacité à lire : Oui Non Utilisation du Facile A Lire et à Comprendre (FALC): Oui Non
Utilisation du Facile A Lire et à Comprendre (FALC) : □ Oui □ Non
Utilise un support de communication : □ Oui □ Non Si oui, préciser :
Utilise un matériel électronique : □ Oui □ Non Si oui, préciser :
Mode d'entrée en relation (usage du prénom/nom, tutoiement/vouvoiement,):



NOM: Prénom:
que Déambulateur Béquilles ersonnes
iège moulé pour fauteuil telas à air
: Débit/Durée :
oute liquide

4

Troubles du comportement alimentaire : ☐ Oui ☐ Non

Remarques, installation à privilégier ou à éviter :



NOM:	
Prénom :	

-

Pour donner votre avis sur le passeport handicap, scannez le QR code \rightarrow





GUIDE D'UTILISATION PASSEPORT HANDICAP

1) OBJECTIF DU PASSEPORT HANDICAP

Le passeport handicap a pour but d'améliorer la prise en charge médicale des patients en situation de handicap.

Elle permet notamment aux professionnels de :

- mieux comprendre le patient et anticiper ses comportements ;
- apporter, en situation d'urgence, une prise en charge appropriée du patient, selon son état et ses souhaits (cf. loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016).

2) PERSONNES CONCERNÉES

Le passeport handicap peut être complété **pour toute personne en situation de handicap**, afin de faciliter son parcours de soins et sa prise en charge médicale par différents services, dispositifs et établissements de santé.

3) MODALITÉS

✓ Le passeport handicap est à compléter dès que possible, en-dehors d'un contexte d'urgence.

Il peut être renseigné par le médecin traitant, un professionnel, un aidant ou un proche du patient.

Il est nécessaire de joindre, au passeport, l'ordonnance en cours du patient.

✓ Conformément à l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique, la personne concernée et/ou son représentant légal doit être informé, de manière adaptée, des modalités de partage des informations la concernant et de son droit à s'opposer à tout moment à ce partage.

Le consentement du patient ou de son représentant légal doit être recueilli au préalable (case à cocher dans la fiche de liaison).

✓ Une mise à jour régulière du passeport handicap est recommandée.

4) CONSIGNES DE REMPLISSAGE

Tous les items du passeport handicap doivent être complétés dans la mesure du possible.

Si l'information demandée n'est pas connue, il est conseillé de le préciser sur le document.

Le médecin référent pourra compléter les items si nécessaire.

✓ Partie « Informations administratives » :

Les nom et cordonnées du médecin ayant suivi le patient quand il était enfant peut être indiqué dans la partie "Médecin(s) Référents(s)".

✓ Partie « Informations complémentaires d'aide à la prise en charge » :

Dans la case "Autre" de la partie "Expressions d'un état douloureux", il est possible de préciser la « justesse » avec laquelle le patient exprime la douleur.



5) ACCESSIBILITÉ DU PASSEPORT HANDICAP

- ✓ Le passeport handicap complété doit être **mis en format numérique** (jpeg, png, pdf), puis ajouté :
- dans le **Dossier Médical Partagé** (DMP) du patient par un professionnel de santé ayant accès au DMP ;
- <u>ou</u> dans le profil « Mon Espace Santé » du patient par un aidant ou proche habilité (si applicable);
- et/ou dans le dossier médical du patient s'il réside en structure.
- ✓ Le passeport handicap doit être transmis de façon systématique aux services/dispositifs impliqués dans le parcours de soins du patient comme :
- les services de consultations, consultations dédiées (Handiaccès), centres de référence, ...
- les services d'urgences, services d'hospitalisation, ...
- le SAMU de secteur (afin que le patient soit répertorié comme patient remarquable).

Le passeport peut être transmis via le DMP ou par l'intermédiaire de la structure d'hébergement ou d'accompagnement.

En cas de consultations / soins programmés, le passeport handicap peut être transmis en amont, de façon à anticiper les besoins spécifiques de la personne.

En cas d'hospitalisation, le passeport handicap peut être joint au DLU (dossier de liaison d'urgence).

Le cas échéant, une copie des directives anticipées peut être jointe au passeport, que ce soit dans le DMP, Mon Espace Santé ou dans le dossier médical de la structure d'hébergement ou d'accompagnement.